



## Compte rendu du

### Conseil municipal du 13 Avril 2018

---

**Etaient présents :** M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – Mr Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Rémy NAPPEY – M. Yves BOITEUX - M. Claude BOURIOT – Mme Catherine PETREQUIN – M. Frédéric MAURICE – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN - M. Fabrice FRICHET - Mme Liliane HOUG

**Avaient demandé à excuser leur absence :**

Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Delphine PRENEY – Mme Christelle CHAVEY – Mme Mélanie BRALLA - Mme Lise BIGUENET – Mr Laurent TOURTIER – Mme Christelle VAUCLAIR

**Procurations :** Mme Marie Sophie POFILET qui donne procuration à Liliane HOUG -Mme Delphine PRENEY qui donne procuration à Joëlle PAHIN – Madame Mélanie BRALLA qui donne procuration à Mme Martine LOHSE

**Etait absent :** M. Christopher BOREANIZ

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 20.

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

#### 1. Approbation des comptes rendus des 7 mars et 6 avril 2018

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 mars 2018 et par 17 voix et une abstention (Mr Fabrice FRICHET) le compte rendu du 6 avril 2018. Il désapprouve le caractère privé du sujet évoqué le 6 avril dernier.

#### 2. Renouvellement des commissions municipales – désignation des membres

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, les membres des commissions municipales suivantes :

- Commission aménagement
- Commission PLU
- Commission Jumelage (ouverte)
- Commission finances
- Commission Affaires scolaires, périscolaire, jeunesse
- Commission inventaire et gestion du patrimoine
- Commission cimetièrre
- Commission Unicef
- Commission petite enfance
- Commission animations municipales
- Commission équipements de loisirs

- Commission travaux
- Commission fleurissement
- Commission vie associative
- Commission communication
- Commission forêt
- Commission Ressources humaines

Le tableau est joint en annexe.

### **3. Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis – désignation des membres**

Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, le Conseil municipal, désigne, à l'unanimité, les membres de la Commission d'appels d'offres

**Membres titulaires** : Michel LAURENT- Francis USARBARRENA – Marie-Sophie POFILET

**Membres suppléants** : Joëlle PAHIN – Pierre SCHIFFMANN – Rémy NAPPEY

### **4. Comptes de gestion du Comptable du Trésor 2017**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à L'Isle-sur-le-Doubs.

Par ailleurs, les comptes de gestion établis par cette dernière pour la Commune, le service de l'assainissement, le service de distribution de l'eau potable, et le lotissement la Loge sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Trésorier, le Conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes de gestion pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

### **5. Compte administratif 2017 de la Commune – adoption**

Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017 fait apparaître les éléments suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	1 200 465.06 €	2 727 323.67 €
<b>Recettes</b>	573 987.88 €	2 949 173.28 €
<b>Reste à réaliser</b>	<b>- 21 737.55 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement disponible</b>	<b>221 849 .61€</b>	

Monsieur Rémy NAPPEY souhaite préciser que les dotations de l'état ont baissé de 222 382.00 euros soit 33 % depuis 2013.

Monsieur le Maire et Mr Rémy NAPPEY quittent la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif de la Commune

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité (16 voix), le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2017.

## 6. Compte administratif 2017 du service de l'eau potable – adoption

Le compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2017 fait apparaître les éléments suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>161 815.57 €</b>	<b>31 102.41 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>102 902.56 €</b>	<b>30 371.41 €</b>
<b>Dépenses engagées</b>		
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>- 731.00 €</b>	

Monsieur le Maire et Monsieur Rémy NAPPEY quittent la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du service de l'eau potable.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, (16 voix) le compte administratif du service de l'eau potable pour l'exercice 2017.

## 7. Compte administratif 2017 du service de l'assainissement – adoption

Le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2017 fait apparaître les éléments suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1 003 817.60 €</b>	<b>152 138.52 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 150 379.43 €</b>	<b>307 703.74 €</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>20 800.00 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>155 565.22 €</b>	

Monsieur le Maire et Monsieur NAPPEY quittent la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du service de l'assainissement

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité (16 voix), le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2017.

## 8. Compte administratif 2017 de la Loge – adoption

Le compte administratif du lotissement de la loge pour l'exercice 2017 fait apparaître les éléments suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>17 066.98 €</b>	<b>17 066.98 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 066.98 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>- 0.00 €</b>	

Monsieur le Maire et Monsieur NAPPEY quittent la salle du Conseil Municipal et Madame Martine LOHSE assure la présidence de la séance pour procéder au vote du compte administratif du lotissement de la Loge

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix), adopte le compte administratif du service de lotissement de la Loge pour l'exercice 2017.

## 9. Affectation des résultats

### a) Compte de la commune

Le compte administratif 2017 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A 7REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	125 186.79 €		-626 477.18 €	163 262.45 € 185 000.00 €	<b>21 737.55 €</b>	-479 552.84 €
FONCT	337 308.24 €	- €	221 849.61 €			559 157.85 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 501 290.39 € (sans les restes à réaliser)

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : 559 157.85

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, par 17 voix POUR et une abstention (Fabrice FRICHET) décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	559 157.85 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) (déficit investissement cumulé + restes à réaliser)	479 552.84 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	479 552.84 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## b) Compte du service de l'eau

Le compte administratif 2017 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	56 612.70 €		-58 913.01 €	- €		-2 300.31 €
FONCT	- 346.43 €		- 731.00 €			-1 077.43 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : -2300.31 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : - 1077.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement))

Le Conseil municipal, par 17 Voix POUR et une ABSTENTION (Fabrice FRICHET) décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
<b>Affectation obligatoire</b> :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-1 077.43 €

## b) Compte du service de l'assainissement

Le compte administratif 2017 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-275 886.51 €		146 561.83 €	20 800.00 €	<b>-20 800.00 €</b>	-150 124.68 €
FONCT	276 643.30 €	276 643.30 €	155 613.12 €			155 613.12 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 129 324.68 € (déficit sans RAR)

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : 155 613.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement))

Le Conseil municipal, par 17 voix POUR et une ABSTENTION (Fabrice FRICHET) décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	155 613.12 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) (déficit d'investissement + reste à réaliser)	150 124.68 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068	150 124.68 €
:	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## d) Lotissement

Le compte administratif 2016 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-170 716.07 €		-17 066.98 €	- € - €	- €	-187 783.05 €
FONCT	- €	- €	- 845.90 €			- 845.90 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : -187 783.05 €

Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : - 845.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le Conseil municipal, par 17 Voix POUR et une ABSTENTION (Fabrice FRICHET) décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>		
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/ 1068		- €
:	LOTISSEMENT PAS DE 1068	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		845.90 €

M. FRICHET Fabrice observe des déficits tant au budget général qu'aux budgets eau et assainissement. Il lui est rappelé la baisse des DGF depuis 2012 et les nombreux travaux d'investissement réalisés ces dernières années sur le budget général comme sur ceux des budgets annexes (travaux d'assainissement de la Grande Rue et de la rue du Moulin).

### 10. Création de postes

Un contrat aidé se termine dans les services techniques au 31 mai prochain. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu deux départs en retraite en 2016 et que ces personnes n'ont pas été remplacées. Il propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Depuis le 22 mars 2018, les demandes de cartes d'identité sont désormais traitées par les communes (chefs-lieux de cantons) disposant du dispositif de recueil pour les passeports et les CNI. L'Etat compense cette nouvelle charge à hauteur de 3550.00 €.

La Ville de L'Isle-sur-le-Doubs dispose de cet équipement et a enregistré 400 titres supplémentaires pour la période du 22 mars au 31 décembre 2017.

Cette mission nouvelle pèse sur le secrétariat de mairie. Afin de désengorger le service et de réduire les délais de rendez-vous, il a été fait appel au service de remplacement du centre de Gestion pour deux mois.

Cette situation ne pouvant perdurer et compte tenu de l'allocation compensatoire versée par la Communauté de Communes pour la compétence « secrétariat », il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 17 h 30 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création

-D'un poste d'adjoint technique à temps complet

-D'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17.5 heures/35) compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **11. Liste des emplois communaux au 13 avril 2018**

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les emplois communaux au 13 avril 2018 comme suit :

#### **Services administratifs :**

- Un attaché territorial – temps complet (TC)
- Un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- Un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (TC)

#### **Services techniques et entretien :**

- Un ingénieur territorial (TC)
- Un technicien territorial (TC) **non pourvu**
- Un agent de maîtrise principal (TC)
- Trois agents de maîtrise (TC)
- Un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TNC (30 h /semaine)
- Neuf adjoints techniques à temps complet
- Quatre adjoints techniques à temps non complet :
  - Un adjoint technique à raison de 32 h/35
  - Un adjoint technique à raison de 27.5 h /35
  - Un adjoint technique à raison de 22 h/35
  - Un adjoint technique à raison de 19 h /35

#### **Service animation :**

- Une éducatrice des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- Un adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 25 h/35 (affecté au secrétariat de mairie)

#### **Ecoles maternelles :**

- Une ATSEM Principale de 1<sup>ère</sup> classe (TC)
- Deux ATSEM principaux de 2<sup>ème</sup> classe (TC)
- Une ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24.5 h/35<sup>ème</sup>)

#### **Relais petite enfance**

- Une éducatrice principale de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe (TC)

#### **Service culturel :**

- Une bibliothécaire (TC)
- Un adjoint du patrimoine (**poste non pourvu -agent en disponibilité**)



Soit 33 postes statutaires

## **12. Subventions aux associations**

Suite à l'analyse par la Commission municipale des dossiers complets de demandes de subventions envoyés dans les délais, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les montants des subventions attribuées. Le montant total des subventions attribué est de 28450.00 €.

M. Rémy NAPPEY, club d'athlétisme, Madame Delphine PRENEY, tennis, M. Frédéric Maurice, commission secourisme et jeunes Sapeurs-pompiers, M. Fabrice FRICHET, football club l'islois, Conseillers municipaux siégeant dans les associations précitées, ne prennent pas part à ce vote.

Le Conseil municipal, par 14 Voix POUR, adopte les propositions de la commission des finances concernant les subventions accordées aux associations l'isloises pour l'année 2018.

## **13. Subventions aux écoles de musique**

L'école de musique de l'Isle-sur-le-Doubs ayant arrêté son activité, les enfants l'islois se rendent désormais dans les écoles limitrophes :

- 5 enfants se sont inscrits à l'école de Clerval
- Aucun enfant n'est inscrit à l'école de Montenois.

En l'absence d'école de musique sur la localité, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'octroi d'une participation communale et à en fixer le montant. Pour mémoire, une somme de 200.00 € par élève a été octroyée en 2017.

Madame Stéphanie PACCHIOLI concernée à titre personnel par ce dossier, ne prend pas part à ce vote.

Le Conseil municipal, par 17 voix POUR, décide d'allouer une somme de 200.00 € par élève l'islois inscrit à l'école de musique de Clerval, soit 1000.00 €.

## **14. Fixation du coût d'un enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école primaire**

Des conventions fixant les conditions d'accueil des enfants de l'extérieur sont signées chaque année avec certaines communes.

En 2017, le prix d'un enfant à l'école primaire avait été fixé à 520.00 € et 840.00 € en maternelle pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation aux frais scolaires des enfants de l'extérieur scolarisés à L'Isle-sur-le-Doubs pour l'année scolaire 2017/2018 à :

- 520.00 € pour un enfant scolarisé à l'école primaire
- 840.00 € pour un enfant scolarisé à l'école maternelle

## **15. Vote des taux d'imposition**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir la pression fiscale actuelle et de ne pas augmenter l'imposition pour 2018. Monsieur le Maire fait observer que malgré les fortes diminutions de DGF depuis 10 ans, la pression fiscale reste stable.

Taxe	Bases d'imposition 2017	Taux de référence	Produit attendu
Taxe d'habitation	3 316 000	15.58	516 633.00
Taxe foncière - bâti	2 963 000	16.36	484 747.00
Taxe foncière - non bâti	28 600	18.80	5377.00
<b>Produit fiscal attendu</b>			<b>1 006 757.00</b>

## 16. Budget primitif 2018 – Commune – vote

Monsieur le Maire présente le budget principal 2018. C'est un budget encore important en investissements et grevé par les dégâts sur la voirie survenus lors du violent orage du 25 juin 2016 et les travaux obligatoires de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Quant aux recettes, monsieur le Maire informe que les dotations d'Etat sont stables pour 2018.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		
011	charges à caractère général	838 888.65
012	charges de personnel	1 331 351.00
022	Dépenses imprévues	5000.00
023	virement à section investissement	156 100.86
65	autres charges gestion courante	470 867.00
66	charges financières	24 000.00
67	charges exceptionnelles	3000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	19 400.00
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>2 848 607.51</b>
Recettes de Fonctionnement		
002	excédent antérieur reporté	79 605.01
013	atténuation de charges	33 000.00
70	produits des services	189 347.00
73	impôts et taxes	1 660 017.00
74	dotations et participations	817 282.00
75	autres produits de gestion courante	54 750.00
76	Produits financiers	1.50
77	produits exceptionnels	14 605.00
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>2 848 607.51</b>
Dépenses d'investissement		
01	Déficit reporté	501 290.39
10	Reprise fctva	4605.00
041	Opérations d'ordre entre sections	56 463.83
16	Emprunts	64660.00
20	Immobilisations incorporelles	177 350.45
21	Immobilisations corporelles	911 163.82
23	Immobilisations en cours	201 000.00
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 916 533.49</b>
Recettes d'investissement		
001	Excédent d'investissement reporté	

021	Virement de section de fonctionnement	156 100.86
040	Opérations d'ordre entre section	19400.00
041	Opération d'ordre patrimonial	66961.24
010	Dotations fonds divers réserves	621 514.84
013	Subventions d'investissement	628 512.67
016	Emprunts et dettes assimilées	285 233.20
024	Cession	127 720.00
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	11 090.68
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 916 533.49</b>

**Dont Crédits de report : 163 232.45 €**

En investissement, les principaux projets portent notamment sur :

- Frais d'études pour la révision du PLU
- Frais d'étude pour l'AMI revalorisation des centres bourg
- Frais de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle des fêtes
- Frais de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du carrefour du magny
- Frais d'étude pour l'aide à maîtrise d'oeuvre pour le groupe scolaire Bourlier
- Achat du terrain de la gare
- Achat de logiciels
- Achat de terrains pour mise en norme puits de captage
- Réalisation de cav'urnes
- Réalisation de travaux dans les écoles
- Réalisation de travaux d'accessibilité 2015-2016-2018
- Changement de chaudières dans différents bâtiments
- Réfection de la voirie suite à sinistre du 24 juin 2016
- Aménagement du parking de la gare
- Achat de vasques, banc et poubelle
- Renouvellement de matériel technique pour les ateliers municipaux
- Réfection de l'éclairage public
- Renouvellement de matériel informatique et administratif
- Achat de matériel
- Fin des travaux d'agrandissement des vestiaires du stade
- Aménagement d'un club house au gymnase
- Construction d'une aire d'aspiration

Monsieur le Maire précise qu'un grand nombre d'investissement concernent des travaux visant à faire des économies d'énergie et qui bénéficient encore de subventions importantes d'où la nécessité d'en profiter. M. Fabrice FRICHET interroge sur l'absence d'investissements concernant les ateliers municipaux. Le bâtiment concerné devant faire l'objet de travaux de dépollution par le propriétaire, l'acquisition ne devrait pas aboutir avant la fin de l'année.

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018 par chapitres :

**Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 0**

### **17. Budget primitif 2018 – Service de l'eau potable – vote**

Il est constaté un déficit de fonctionnement au compte administratif 2017 car la part communale sur la redevance eau a diminué de 1 000.00 € par rapport à 2016 suite à une baisse du volume consommé.

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de plus de 3000.00 habitants, les budgets annexes doivent être autonomes et ne peuvent être subventionnés par le budget principal.

Il propose d'augmenter le coût de la redevance de l'eau de 0.05 € HT par m<sup>3</sup> facturé pour la passer à 0.2524 € HT au lieu de 0.2024 € HT et de diminuer la part communale de la redevance assainissement de 0.10 € HT par m<sup>3</sup> facturé qui passera à 1.85 € HT (au lieu de 1.95), soit une baisse de 0.10 € HT par m<sup>3</sup>.

Cette augmentation et cette diminution prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Au global, cela revient à une diminution sensible de la redevance eau et assainissement pour le consommateur.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit de fonctionnement reporté	731.00
011	charges à caractère général	0.00
66	Charges financières	3 418.60
068	dotations amortissement	29000.00
Total des dépenses d'exploitation		<b>33 149.60</b>
Recettes d'exploitation		
002	excédent antérieur reporté	0
070	vente produits	20418.14
077	produits exceptionnels	12731.46
Total des recettes d'exploitation		<b>33 149.60</b>
Dépenses d'investissement		
013	Dotations fonds divers	12 731.46
016	emprunts	12 500.00
021	immobilisations corporelles	
023	immobilisations en cours	38497.41
027	autres immobilisations	
Total des dépenses d'investissement		<b>66 029.18</b>
Recettes d'investissement		
001	Excédent antérieur reporté	
010	dotations fonds divers réserves	
013	subventions d'équipement	61058.00
028	amortissement des immobilisations	29000.00
Total des recettes d'investissement		<b>90 058.00</b>

Le Conseil municipal

Fixe la part communale de la redevance eau à 0.2524 € HT par m<sup>3</sup> facturé au client par le délégataire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Adopte à l'**unanimité** le budget primitif du service d'eau potable par chapitres pour l'exercice 2018

**Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 0**

### **18. Budget primitif 2018 – Service de l'assainissement – vote**

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
011	charges à caractère général	4800.00

023	virement à section investissement	170 244.68
66	Charges financières	42000.00
068	dotations amortissement	95000.00
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>312 044.68</b>
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	244000.00
077	produits exceptionnels	68044.68
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>312 044.68</b>
Dépenses d'investissement		
001	Déficit reporté	129 324.68
013	dotations fonds divers réserves	68 044.48
016	emprunts	68 791.69
021	immobilisations corporelles	0
023	immobilisations en cours	90800.00
027	autres immobilisations	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>356 960.85</b>
Recettes d'investissement		
021	Virement section fonctionnement	170 244.68
010	dotations fonds divers réserves	150 144.68
013	subventions d'équipement	90563.00
016	Emprunts et dette	
028	amortissement des immobilisations	95 000.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>505 952.36</b>

*Dont crédit de report en dépenses : 20800.00€*

Le Conseil municipal :

Fixe la part communale de la redevance assainissement à 1.85 € HT par m<sup>3</sup>,

Adopte **à l'unanimité**, le budget primitif du service de l'assainissement par chapitres pour l'exercice 2018 :

**Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 0**

### **19. Budget primitif 2018 – Loge – vote**

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit antérieur reporté	845.90
011	charges à caractère général	13000
023	virement à section investissement	187 783.05
042	Annulation du stock initial	187 783.05
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>389 412.00</b>
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	217 000.00
042	Constatation du stock final	187 783.05
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>404 783.05</b>
Dépenses d'investissement		
001	Déficit antérieur reporté	187 783.05

040	Constatation du stock final	187 783.05
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>375 566.10</b>
Recettes d'investissement		
021	virement section fonctionnement	187 783.05
040	Annulation du stock initial	187 783.05
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>375 566.10</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du lotissement de la Loge par chapitres pour l'exercice 2018 :

**Pour : 18 - Contre: 0 - Abstention : 0**

## **20. Carte avantages jeunes – convention avec le CRIJ**

Le Conseil Régional a mis en place le principe du chéquier Avantages culturels, dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le Conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la Ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la Bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la Carte Avantage Jeunes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Régional pour la saison 2018-2019

## **21. Affaires diverses**

Mme Joëlle PAHIN, adjoint aux affaires scolaires, informe que le retour à la semaine à quatre jours n'est pas validé par le Conseil Régional à cause du surcoût engendré, l'entreprise de transport chargé de ce service ne disposant plus de bus suffisants pour assurer aux mêmes horaires le transport des écoliers et des collégiens.

M. Francis USARBARRENA informe que les travaux de rénovation de l'éclairage public devrait débuter avant la fin du mois pour s'achever fin mai.

M. Fabrice FRICHET souhaite intervenir sur la note concernant la courbe de l'endettement transmise avec les éléments budgétaires. Il regrette que ne soit pas intégrée la dette contractée sur les budgets annexes. M. le Maire s'engage à transmettre au Conseil municipal le ratio de l'endettement et la comparaison avec les communes de même strate démographique et voisines en rappelant que les statistiques nationales permettant de faire une comparaison ne prennent en compte que le budget général. Les budgets eau et assainissement étant autonomes.

### **Prochaines réunions :**

Comité technique AMI bourg centre : 18 avril 2018 à 10 heures  
Commission travaux : le 20 avril 2018 à 18 heures  
Lancement révision PLU : le 24 avril 2018 à 14 heures

### **Prochains conseils municipaux :**

Vendredi 18 mai 2018 à 19 h 30  
Vendredi 22 juin 2018 à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 35